



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

**Transfert d'emprunt de l'établissement public communal médico
social de la Coudraie à la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040176

Direction des Finances

**Transfert d'emprunt de l'établissement public communal médico
social de la Coudraie à la Ville de Niort**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Par délibération du 15 octobre 2002, la Ville de Niort acceptait le transfert de la Cuisine Centrale de la Maison de retraite de la Coudraie par le CCAS, et par là même reprenait l'emprunt s'y rattachant,

Compte tenu du fait que le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé le transfert des contrats de prêts à l'établissement public communal médico social du site gérontologique de la Coudraie, par délibération du 21 novembre 2001,

Vu qu'une partie de ces emprunts recouvre le financement de la voirie communale attenante à la Cuisine Centrale et à l'établissement public,

Il convient, à ce titre, de reprendre la quote part d'emprunts relative à l'aménagement de la voirie.

Le montant de l'encours global s'élève à 807 597,56 € au 1^{er} juillet 2004, date effective du transfert. Les lots espaces verts et voirie représentant 9,9522 % du marché global, la part de l'emprunt, pour la Ville de Niort, s'établit donc à 80 373,72 €.

De plus, cet établissement a fait face durant l'exercice 2003 au paiement de l'annuité de cette quote part d'emprunt. Afin de régulariser cette situation, il conviendrait de procéder au remboursement de celle ci, estimée à 6 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la reprise de cet emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	Ø	Dexia Crédit Local de France
Montant	Ø	80 373,72 €
Taux d'intérêt	Ø	Taux fixe 5,43%
Durée prêt	Ø	18 ans
Amortissement	Ø	Constant
Périodicité de l'amortissement	Ø	Semestrielle

- autoriser Monsieur le Maire à signer avec les établissements concernés l'avenant de transfert du prêt ainsi que les documents s'y rapportant, le transfert étant effectif au 1^{er} juillet 2004

- inscrire lors du budget supplémentaire 2004 les crédits suivants :
80 373,72 € au 16 1641 (crédit)

- autoriser Monsieur le Maire à verser à l'établissement public communal médico social de la Coudraie la somme de 6 000 €. Les crédits sont inscrits au chapitre 65 – 737 du budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE